

**Nombre de conseillers**

<b>Membres</b>	<b>11</b>
<b>Présents</b>	<b>06</b>
<b>Représentés</b>	<b>01</b>
<b>Votants</b>	<b>07</b>
<b>Exprimés</b>	<b>07</b>
<b>Pour</b>	<b>07</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

De la commune

**SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du

**16 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le seize septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Etaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER,

**Pouvoirs** : M. Julien MOURLON a donné procuration à M. Alain BUJADOUX,

**Absents** : M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON, M. Frédéric DUPLEIX, Rodolphe MARTIN

**Date de convocation** 06 septembre 2017

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Aménagement du bourg – avenant lot n°3**

*Vu la délibération DE\_270117\_1 portant sur l'aménagement du bourg - choix des entreprises pour les travaux de la place de l'église et du mur de soutènement,*

Le Maire rappelle que le lot n°3 « murs » a été attribué à l'entreprise POCHEBONNE pour un montant de 24 600 € HT.

Il informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications au cahier des charges initial, à savoir :

- L'ajout d'un escalier, au niveau de la fin du bâtiment du restaurant, côté parking, et la suppression du cheminement jusqu'à la route face à CODECHAMP,
- L'ajout d'un escalier prolongeant, jusqu'au niveau de la salle polyvalente, le cheminement longeant la base du mur de soutènement.

Ces modifications impactent le marché initial comme suit :

- Mur soutènement avec rajout escalier et la suppression cheminement : - 2 390.00 € HT
- Construction escalier prolongeant le cheminement : + 2 625.00 € HT

Soit une majoration de 235.00 € HT par rapport au marché initial.

Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** les modifications apportées au marché initial,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant qui porte le marché à 24 835 € HT, ainsi que toutes pièces à intervenir.